

Vital GAWRONSKI

Corres Pondance

81571965

3 pgs 1 doc

N o t e
au Président de la République.

Concerne : EVALUATION DE LA VALEUR REELLE DU FRANC RWANDAIS

1. Procédé
1. Généralités.

Pour évaluer la valeur réelle du Franc rwandais, j'ai comparé - à Kigali d'une part et en Afrique orientale (Kampala et Nairobi) d'autre part - les prix courants d'une centaine de biens de consommation. Il était indiqué de se borner à ces deux pays voisins qui ont des conditions économiques, sociales et monétaires assez stables. Par contre il n'était pas question d'inclure des pays lointains (européens ou américains) dans cette étude, étant donné les différences du niveau et des conditions de vie.

2. Choix des marchandises.

Le choix des biens de consommation qui peuvent être comparés à juste titre est restreint, suite aux différences de qualité des marchandises et aux difficultés d'approvisionnement bien connues au Rwanda, étant donné que les marchandises frappées par des pénuries temporaires ou permanentes ne sont pas susceptibles d'être comparées de telle façon. En principe je me suis limité aux biens consommés par la population africaine, tout en tenant compte des couches évoluées. J'ai par contre omis tous les biens qui, en substance, ne sont consommés que par la population européenne. Aux marchandises au sens littéral, j'ai ajouté quelques postes de services (loyers, transports, cinéma, etc...).

3. Groupement et pondération.

Les biens de consommation entrés dans la comparaison sont groupés et pondérés de la façon suivante en tenant compte des pratiques et pondérés de la façon suivante en tenant compte des

pratiques appliquées pour l'élaboration des indices du coût de la vie :

	<u>Pourcentage</u>
1. alimentation, boissons, tabac	50
2. bar, restaurant, etc.	5
3. articles et ustensiles de ménage (éclairage et nettoyage inclus)	10
4. textiles, vêtements, chaussures	10
5. quelques autres produits industriels (bicyclette et accessoires, papier, etc.)	5
6. services publics et loisirs (autobus, cinéma, ports de lettres pour l'intérieur du pays)	5
7. loyer d'une maison de standard africain (3 chambres sans confort), comme on la trouve dans les faubourgs	15
	<hr/> 100

Dans les différents groupements une pondération raisonnable et valable n'était pas possible par manque d'enquêtes au Rwanda comparables à celles de l'Uganda et du Kenya. Je me suis tiré d'affaires en prenant des montants égaux pour chaque poste (Rwanda 100 FR, Afrique orientale 10 EA SH), en calculant les différences de prix en partant de ces bases et en interchangeant les résultats (méthode adaise par la statistique en qualité de pondération improvisée).

B. Résultat

Par groupement, le pouvoir d'achat d'un EA SH équivaut au montant suivant en francs rwandais :

1. alimentation, boissons, tabac	1 EA SH = 14.50 FR
2. bar, restaurant, etc.	1 EA SH = 14.50 FR
3. ménage (v. page 2)	1 EA SH = 13.00 FR
4. textiles, vêtements, chaussures	1 EA SH = 13.75 FR
5. autres produits industriels (v. page 2)	1 EA SH = 13.50 FR
6. services publics et loisirs (v. page 2)	1 EA SH = 14.00 FR
7. loyer (v. page 2)	1 EA SH = 12.00 FR

Après pondération des résultats des différents groupements selon le pourcentage indiqué ci-dessus, on parvient pour le pouvoir d'achat réciproque du EA SH et du Franc rwandais au résultat final suivant :

$$\underline{1 \text{ EA SH} = 13,80 \text{ FR}}$$

C'est-à-dire qu'il faut au Rwanda 13,80 francs pour y acheter la même quantité de marchandises que l'on achète au moyen d'un EA SH en Uganda et au Kenya. Comme la valeur réelle d'une monnaie égale en principe son pouvoir d'achat, la même formule s'applique, ce qui équivaut à dire

$$\underline{1 \text{ EA SH a la valeur réelle de } 13,80 \text{ FR}}$$

ou réciproquement

$$\underline{100 \text{ FR ont la valeur réelle de } 7/25 \text{ EA SH.}}$$

Comme le cours libre d'un EA SH correspond à 14,85 FR (Cours officiel : 1 EA SH = 7 FR), la valeur réelle du Franc rwandais s'approche à peu près du cours libre, conséquence usuelle du système des cours de change doubles.